
Assembly of First Nations

55 Metcalfe Street, Suite 1600
Ottawa, Ontario K1P 6L5
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808
www.afn.ca



Assemblée des Premières Nations

55, rue Metcalfe, Suite 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808
www.afn.ca

**Assemblée extraordinaire des Chefs
Les 7, 8 et 9 décembre 2021, Ottawa (Ontario)**

Résolution n° 26/2021

TITRE : Soutien à l'élimination du déficit d'infrastructures d'ici 2030

OBJET : Infrastructures

PROPOSEUR(E) : R. Don Maracle, Chef, Mohawks de la baie de Quinte, Ont.

COPROPOSEUR(E) : Lance Haymond, Chef, Première Nation de Kebaowek, Q

DÉCISION Adoptée; 1 objection; 2 abstentions

ATTENDU QUE :

- A.** En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies) :
- i. Article 18 : Les peuples autochtones ont le droit de participer à la prise de décisions sur des questions qui peuvent concerner leurs droits, par l'intermédiaire de représentants qu'ils ont eux-mêmes choisis conformément à leurs propres procédures, ainsi que le droit de conserver et de développer leurs propres institutions décisionnelles;
 - ii. Article 19 : Les États se concertent et coopèrent de bonne foi avec les peuples autochtones intéressés – par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives – avant d'adopter et d'appliquer des mesures législatives ou administratives susceptibles de concerner les peuples autochtones, afin d'obtenir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause;
 - iii. Article 23 : Les peuples autochtones ont le droit de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit au développement. En particulier, ils ont le droit d'être activement associés à l'élaboration et à la définition des programmes de santé, de logement et d'autres programmes économiques et sociaux les concernant, et, autant que possible, de les administrer par l'intermédiaire de leurs propres institutions;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 9^e jour de décembre 2021 à Ottawa (Ontario)

ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE

26 – 2021
Page 1 de 3

- B.** Dans son dernier discours du Trône, le Canada a réitéré son engagement à combler l'écart en matière d'infrastructures existant entre les Premières Nations et le reste du Canada d'ici 2030;
- C.** La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les problèmes inhérents au déficit important d'infrastructures parmi les Premières Nations, notamment des logements surpeuplés, une mauvaise connectivité et un manque d'accès à un approvisionnement sécuritaire et fiable en eau potable de qualité. Dans certaines Premières Nations, l'importance du déficit rend impossible la mise en place de mesures de prévention contre la pandémie;
- D.** Dans le budget de 2021, le gouvernement fédéral a annoncé un financement fondé sur des distinctions de plus de six milliards de dollars sur cinq ans, à compter de l'exercice de 2021 à 2022, et 388,9 millions de dollars par la suite, pour soutenir les infrastructures dans les communautés autochtones, y compris le logement;
- E.** Selon le rapport de 2016 du Conseil canadien pour les partenariats public-privé, intitulé *P3's : Bridging the First Nations Infrastructure Gap*, des experts estiment que le déficit d'infrastructures parmi les Premières Nations au Canada représente de 25 à 30 milliards de dollars (certains annoncent des chiffres encore plus élevés);
- F.** L'Assemblée des Premières Nations (APN) continue de demander des investissements d'urgence pour combler le retard en matière d'infrastructures, y compris le logement, et garantir la santé et le bien-être général des Premières Nations. Elle continue également d'exhorter le gouvernement fédéral à s'engager dans un financement durable à long terme au cours des cinq à quinze prochaines années pour permettre aux Premières Nations d'atteindre le même niveau que le reste du Canada sur le plan des infrastructures et du logement;
- G.** Il est essentiel de combler entièrement le déficit de logements et d'infrastructures pour permettre aux Premières Nations de prendre en charge et contrôler le secteur du logement et des infrastructures;
- H.** Les Premières Nations doivent définir leurs besoins en matière d'infrastructures, et les futurs investissements doivent prendre en compte toutes les infrastructures et tous les logements, ainsi que le coût du fonctionnement et de l'entretien;
- I.** L'APN poursuit également son Évaluation nationale des infrastructures des Premières Nations, qui permettra de recueillir des données essentielles, de déterminer les biens actuels des Premières Nations et de préparer une analyse des besoins actuels et futurs en matière d'infrastructures;
- J.** Services aux Autochtones Canada s'est engagé à travailler avec les Premières Nations à l'élimination du déficit d'infrastructures. L'APN continue d'exhorter le gouvernement fédéral à veiller à ce que toutes les régions reçoivent un montant de ressources suffisant pour permettre aux organisations régionales des Premières

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 9^e jour de décembre 2021 à Ottawa (Ontario)



ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE

26 – 2021
Page 2 de 3

Nations, aux conseils tribaux et aux Premières Nations elles-mêmes de se préparer à travailler pleinement avec le gouvernement fédéral à l'élimination du déficit d'infrastructures.

POUR CES MOTIFS, les Chefs-en-Assemblée :

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de soutenir la mobilisation dirigée par les régions et les priorités régionales en travaillant en partenariat avec le Canada afin de favoriser une participation importante des citoyens des Premières Nations aux séances de mobilisation.
2. Enjoignent à l'APN de demander au Canada des fonds suffisants pour favoriser une mobilisation soutenue et importante auprès de toutes les Premières Nations concernant l'élimination du déficit d'infrastructures.
3. Enjoignent à l'APN d'inviter le Canada à travailler en partenariat complet et à s'engager de manière significative avec les Premières Nations dans un projet de définition des besoins en infrastructures dirigé par les Premières Nations, y compris une enquête particulière sur les véritables besoins en matière de logement et d'infrastructures et l'élaboration conjointe d'un plan d'infrastructures pour contribuer à l'élimination du déficit.
4. Enjoignent à l'APN d'exhorter le gouvernement fédéral à prendre des engagements financiers à long terme et durables à l'égard des infrastructures et des logements communautaires des Premières Nations dans, entre autres, les secteurs suivants : l'eau, les eaux usées, les activités modernisées de fonctionnement et d'entretien (un financement assorti d'une clause d'indexation), la connectivité, le réseau routier, les établissements d'enseignement, les établissements de santé, les bâtiments communautaires et les programmes de gestion des biens.
5. Enjoignent à l'APN de veiller à ce que cette initiative ne retarde pas les projets en cours, y compris les activités de défense d'intérêts et les processus dirigés par les Premières Nations dans le cadre de l'Évaluation nationale des infrastructures des Premières Nations et de la Stratégie nationale décennale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 9^e jour de décembre 2021 à Ottawa (Ontario)



ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE

26 – 2021
Page 3 de 3